



ANF DIRSU FSD - Transport de matières dangereuses

Date : 9 et 10 octobre 2024

Lieu : DR1-Villejuif

Nombre de stagiaires : 10

Objectifs

- - Connaître les prescriptions de la réglementation sur le transport de matières dangereuses
- Connaître les responsabilités des intervenants dans la chaîne de transport (expéditeur, destinataire, transporteur, etc.)
- Savoir classer/identifier son produit selon les réglementations du transport : ADR (accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route), sensibilisation IATA (association internationale du transport aérien)
- Savoir comment emballer, expédier, transporter et/ou réceptionner un colis
- Être formé au titre du chapitre 1.3 de la réglementation ADR.

Public visé

- Tout agent amené à emballer, expédier, transporter, faire transporter ou réceptionner des marchandises dangereuses dans son unité.

Modalités pédagogiques

- l'ensemble de la formation sera constitué d'une alternance de présentations, d'exercices, d'études de cas réels et de retours d'expériences des intervenants.

La formation sera assurée par deux intervenants en co-animation.

Programme

- - Réglementation relative au transport de matières dangereuses
- Les responsabilités des intervenants

- Les classes de danger
- Classement / identification
- Les exemptions et régimes dérogatoires (1.1.3.6. Quantités limitées, exceptées...)
- Les emballages
- Marquage et étiquetage des colis (exercice)
- Documentation (déclarations de matières dangereuses...)
- Le véhicule (équipements, placardage...)
- Chargement / déchargement.
- Déchets dangereux
- Gaz
- Matières biologiques

Qu'est-ce qu'une matière ou marchandise dangereuse ?

C'est une matière susceptible d'entraîner des conséquences graves pour les personnes, les biens et/ou l'environnement en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer. Les matières dangereuses ont été classées en 9 catégories ou "classes" par l'ONU : classe 1 à 9 et des sous-classes.

Sont également considérées comme dangereuses :

- Les piles et batteries au Lithium contenues dans tout appareil électronique
- Les matières biologiques infectieuses ou non (vaccin, virus, toxines...)
- La majorité des déchets chimiques...

Conditions d'inscription

Date limite d'inscription : 09/09/2024

Inscription : <https://formation.ifsem.cnrs.fr/>

Renseignements :
ifsem-formation.contact@cnrs.fr